



REDIGER UN MEMOIRE EN QUESTION PRIORITAIRE DE CONSTITUTIONNALITE (QPC)

 **Structure de formation**
Faculté de Droit
et de Science
politique

Présentation

Responsable pédagogique : Jordane Arlettaz

Cette micro-certification a pour objectif de former les étudiant.e.s et les professionnel.les à l'écriture d'un mémoire en contestation de la constitutionnalité d'une disposition législative (Question Prioritaire de Constitutionnalité) lors de tout contentieux initié par un requérant.

Objectifs

Le dépôt devant une juridiction d'une Question Prioritaire de Constitutionnalité (QPC) répond à des exigences de forme ainsi qu'à des conditions de recevabilité complexes. Cette formation permettra d'en comprendre les enjeux, les étapes, les modalités et les délais. Outre le cadre général ainsi présenté, la formation approfondira le volet procédural par l'étude de QPC en droit de l'environnement ou encore en droit économique.

Admission

Conditions d'admission

Licence 3 en Droit ou équivalent

Infos pratiques

Contacts

Responsable pédagogique

Jordane ARLETTAZ

 jordane.arlettaz@umontpellier.fr

Contact administratif

 04 34 43 28 64

 habiba.abbassi@umontpellier.fr

Scolarité Licences D.E. Droit Science politique

 04 34 43 28 09

 dsp-scola-licences@umontpellier.fr

Lieu(x)

 Montpellier - Faculté de Droit et de Science
politique





Programme

Organisation

Début des enseignements	Fin des enseignements
Janvier	Mars

Formation : 15h

